



## EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mairie de Blaye (33390)

L'an deux mille vingt et un le 23 mars, le Conseil Municipal de la Commune de Blaye étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal, après convocation légale en date du 17 mars 2021, sous la présidence de Monsieur Denis BALDES Maire de Blaye.

### Etaient présents :

M. BALDES, Maire.

Mme SARRAUTE, M. BROSSARD, Mme GIROTTI, M. CARREAU, Mme MERCHADOU, M. SABOURAUD, M. SERAFFON, Adjoint, Mme HIMPENS, Mme PAIN-GOJOSSE, M. RIMARK, Mme GRANGEON, M. CASTETS, M. DURANT, Mme DUBOURG, Mme THEUIL, Mme BAYLE, Mme HOLGADO, M. RENAUD, Mme SENTIER, M. MOINET, Mme ZANA, M. GADRAT, Conseillers Municipaux.

### Etait excusée et représentée par pouvoir:

Mme LUCKHAUS à Mme SARRAUTE

### Etaient absents:

M. ELIAS, Mme BAUDERE, M. CARDOSO

Conformément à l'article L - 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme GRANGEON est élue secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Conseillers en exercice : 27

Conseillers présents : 23

Conseillers votants : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

**19 – PLAN DE FINANCEMENT RELATIF À LA DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE PROJET D'INSTALLATION D'UNE SIGNALÉTIQUE TOURISTIQUE DANS ET AUX ABORDS DE LA CITADELLE DE BLAYE**

### **Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité**

La ville de Blaye souhaite installer, dans et aux abords de la Citadelle, une signalétique touristique.

Par décision n° D/2021/36 du 05/03/2021, Monsieur le Maire a sollicité une subvention pour ce projet auprès du Programme LEADER de la Haute Gironde.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le plan de financement ci-dessous défini :

Libellé des travaux	Montant HT	Subvention LEADER	Reste à charge en HT
Installation d'une signalétique touristique dans et aux abords de la citadelle de Blaye	45 000 €	36 000 €	9 000 €

- D'encaisser la recette au compte 1328 du budget principal,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

La commission n°6 (Finances / Ressources Humaines) s'est réunie le 15 mars 2021 et a émis un avis favorable.

### **Fait et adopté à l'unanimité en séance, les jours, mois et an susdits :**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Certifié exécutoire pour avoir été reçu  
à la Sous-Préfecture le 29/03/21  
Identifiant de télétransmission : 033-21330058500014-  
20210323-64558-DE-1-1

Pour le Maire empêché,  
Madame Béatrice SARRAUTE

